Par e-mail

A : **SAGCOM -** Noémie BROUARD
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : 02 février 2023 page(s) : 1

OBJET: Funyo Super Challenge 2023

Niveau d'enregistrement : Circuit / Montagne

Chère Madame,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C48-2023 en date du 02/02/2023

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- Règlement Particulier Sportif**– Funyo Super Challenge 2023**
- Règlement Particulier Technique**– Funyo Super Challenge 2023**

Sous réserve d'éventuelles demandes de modification du règlement technique.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Chère Madame, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition – Pôle Sport

FUNYO SUPER CHALLENGE
RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2023

Table des matières

GÉNÉRALITÉS 5
1 ORGANISATION 5
1.1 Les organisateurs Funyo Super Challenge 2023 5
1.2 Règlements applicables 6
1.3 Calendrier 7
I. SPRINT CUP BY FUNYO 8
2 ASSURANCES 8
3 CONCURRENTS ET PILOTES 8
3.1 Licences 8
3.1.1. Ne seront pas admis à marquer des points : / 8
3.1.2. Pilotes invités ou hors classement : 8
3.2. Inscriptions et engagement 9
3.2.1. Inscription à la saison Sprint CUP by Funyo 9
3.2.2 Inscription à une épreuve du championnat Sprint CUP by Funyo 10
3.2.3. Montant des droits d'inscription 10
3.2.4. Refus d'inscription 11
3.2.5. Engagements 11
3.3 Vérifications et contrôles 11
3.3.1. Vérifications administratives 11
3.3.2 Vérifications techniques 11
4 VOITURES ET EQUIPEMENTS 13
4.1. Voitures autorisées 13

FFSA
SAG COMMUNICATION – 9, Rue Blaise Pascal 72700 ALLONNES – 06 64 38 77 76 – nbrouard@sagcom.fr

4.1.1 Définition de la voiture 13
4.1.2. Le poids de la voiture 13
4.2. Carburant, Pneumatiques MICHELIN et équipements 13
4.2.1. Carburant 13
4.2.2. Pneumatiques 13
4.2.2.1 Les pneumatiques MICHELIN autorisés : 13
4.2.2.2. Attribution du nombre de pneumatiques autorisés 14
Attribution des pneumatiques pour la saison : 14
Cas particuliers : 14
4.2.2.3 Pénalités changements de pneumatiques MICHELIN 15
4.3. Numéros de course 16
4.4. Équipements 16
4.4.1 Échappement : 16
4.4.2. Niveau sonore pour les circuits en 2023 : 16
4.4.2.1 Sanctions : 16
4.4.3. Transpondeur : 17
4.4.4. Télémétrie – Transmission – Radio 17
4.4.5. Éclairage 17
4.4.6. Spécificités – Mise en marche 18
4.4.7. Caméra embarquée obligatoire par voiture 18
5 PUBLICITÉ 18
7 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE 19
Définitions 19
7.1 Briefings 19

FFSA
SAG COMMUNICATION – 9, Rue Blaise Pascal 72700 ALLONNES – 06 64 38 77 76 – nbrouard@sagcom.fr

7.2. Essais / Track day 20
7.2.1. Essais libres 20
7.2.2. Essais qualificatifs 20
7. 3. Procédure de départ 21
7.3.1 Pré Grille 21
7.3.2. La grille de départ 21
7.3.3. Changement de pneumatiques MICHELIN : 21
7.3.4 Intervention sur les voitures : 22
7.4. Course 22
7.4.1. Départ Arrêté 22
7.4.2. Safety Car 22
7.4.3. Partants 22
7.4.4. Forfaits 22
7.4.7. Parc fermé 23
7.5 Cérémonie de podium 23
7.6. Ravitaillement : 23
8 PÉNALITÉS 24
9 CLASSEMENTS 24
9.1 Attribution des points 24
9.1.2 Points supplémentaires 26
9.2 Classement final de la Sprint CUP by Funyo 2023 26
9.3 Ex aequo 27
10 REMISE DES PRIX 27
10.1 Prix en fin de saison 2023 27

FFSA
SAG COMMUNICATION – 9, Rue Blaise Pascal 72700 ALLONNES – 06 64 38 77 76 – nbrouard@sagcom.fr

10.2 Coupes et Trophées 27
ANNEXE 1 - Récapitulatif des pénalités 28
ANNEXE 2 – TYPE DE PNEUMATIQUES MICHELIN 33
ANNEXE 3 – PLAN D'IDENTIFICATION VOITURE ET COMBINAISON 34
II. CHALLENGE MONTAGNE BY FUNYO 36
4 VOITURES ET EQUIPEMENTS 36
4.1. Voitures autorisées 36
4.2.2. Pneumatiques 36
4.2.2.1 Les pneumatiques MICHELIN autorisés : 36
5 IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITES 36
7 DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE 37
8 RECLAMATIONS – APPEL 37
9 CLASSEMENTS 37
9.1 Attribution des points 37
9.2 Classement final Challenge Montagne by Funyo 2023 38
9.3 Ex aequo 38
10 REMISE DES PRIX 38
10.1 Prix en fin de saison 2023 38
10.2 Coupes et Trophées 38
III FUNYO SUPER CHALLENGE 39
9 CLASSEMENTS 39
9.1 Attribution des points 39
9.2 Classement Final Funyo SUPER Challenge 2023 39
9.3 Ex aequo 40

FFSA
SAG COMMUNICATION – 9, Rue Blaise Pascal 72700 ALLONNES – 06 64 38 77 76 – nbrouard@sagcom.fr

10 REMISE DES PRIX 40
10.1 Prix en fin de saison 2023 40
10.2 Coupes et Trophées 40

GÉNÉRALITÉS

Nom demandé : Funyo SUPER Challenge
Niveau d'enregistrement demandé : National
Type de voiture: Prototype
Organisateur : SAG Communication – Noémie Brouard – 06 64 38 77 76 – nbrouard@sagcom.fr
Monomarque: Funyo
Participation étrangère : autorisée

1 ORGANISATION

1.1 Les organisateurs Funyo Super Challenge 2023
SAG Communication organise le Funyo Super Challenge sous la tutelle de la Fédération Française de Sport Automobile.

Le Funyo Super Challenge comprend **3 catégories**:

1. La Sprint CUP by Funyo
2. Endurance CUP by Funyo (Règlement sportif et Technique du Trophée Tourisme Endurance 2023)
3. Le Challenge Montagne by Funyo

Sag Communication est l'organisateur du Funyo Super Challenge
Les bureaux sont situés 9, Rue Blaise Pascal 72700 ALLONNES
Contact: Noémie Brouard - Tel 06 64 38 77 76 - mail nbrouard@sagcom.fr

- Noémie Brouard, Directrice de Sagcom, sera la Manager générale de la Série.
- Jean Baptiste Besnard, sera le Coordinateur général de la Série.

FUNYO SUPER CHALLENGE
RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2023

Pour chaque épreuve, Sagcom désignera :

- Un coordinateur, directeur d'épreuve
- Un contrôleur technique
- Un commissaire sportif
- Un directeur de course

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le N°——— en date du / /

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : C48 - 2023
DATE : 02 février 2023
Sous réserve d'éventuelles modifications du règlement technique.

1.2 Règlements applicables
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des Circuits ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Tout pilote ou concurrent inscrit au Funyo Super Challenge est réputé connaître l'ensemble des règlements précités.
Il s'engage à respecter cet ensemble de textes, dans la forme comme dans l'esprit.

Toute modification du présent règlement devra avoir reçu l'accord de la FFSA avant diffusion sous forme d'addictif daté et numéroté.

FFSA
SAG COMMUNICATION – 9, Rue Blaise Pascal 72700 ALLONNES – 06 64 38 77 76 – nbrouard@sagcom.fr

FUNYO SUPER CHALLENGE
RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2023

1.3 Calendrier
Le Funyo Super Challenge se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

Le championnat Endurance CUP by Funyo est déposé par le promoteur du Trophée Tourisme Endurance.

ENDURANCE CUP BY FUNYO: Le championnat Endurance CUP by Funyo est déposé par le promoteur du Trophée Tourisme Endurance.
Engagement à la saison ou au meeting selon les frais d'inscription du ***Trophée Tourisme Endurance.***

SAG Communication est dépositaire du calendrier et règlement sportif et technique du championnat Sprint CUP by Funyo

Calendrier prévisionnel 2023 :

Date	Circuit	Championnat	Format	Coefficient	Promoteur
24 - 25 ET 26 Mars 2023	**MUGELLO**	**Sprint CUP by Funyo**	**4 x 19mn + 1 tour**	**1**	**SAGCOM**
31 Mars – 1er ET 2 Avril 2023	VAL DE VIENNE	Endurance CUP by Funyo	TTE	1	TTE
7 – 8 ET 9 Avril 2023	COL ST PIERRE	Challenge Montagne by Funyo	CFM	1	CFM
12 -13 ET 14 Mai 2023	**PAU VILLE**	**Sprint CUP by Funyo**	**4 x 19mn + 1 tour**	**1**	**SAGCOM**
26 - 27 ET 28 Mai 2023	CHARADES	Endurance CUP by Funyo	TTE	1	TTE
16 – 17 ET 18 Juin 2023	PAUL RICARD	Endurance CUP by Funyo	TTE	1	TTE
7 – 8 ET 9 Juillet 2023	**DIJON PRENOIS**	**Sprint CUP by Funyo**	**4 x 19mn + 1 tour**	**1**	**SAGCOM**
4 – 5 ET 6 Août 2023	MONT DORE	Challenge Montagne by Funyo	CFM	1	CFM
22 – 23 ET 24 Sept 2023	**LEDENON**	**Sprint CUP by Funyo**	**4 x 19mn + 1 tour**	**1**	**SAGCOM**
13 – 14 ET 15 Octobre 2023	**SPA FRANCORCHAMPS**	**Sprint CUP by Funyo**	**2 x 60 minutes**	**1**	**SUPERCAR CHALLENGE**
20 - 21 ET 22 Octobre 2023	NOGARO	Endurance CUP by Funyo	TTE	1	TTE
TBC	TBC	Endurance CUP by Funyo	TTE	1	TTE

SAG communication et la FFSA se réservent le droit de modifier ce calendrier. Une épreuve peut être annulée si moins de 15 voitures sont engagées

FFSA
SAG COMMUNICATION – 9, Rue Blaise Pascal 72700 ALLONNES – 06 64 38 77 76 – nbrouard@sagcom.fr

I. SPRINT CUP BY FUNYO

2 ASSURANCES

L'organisateur de chaque épreuve doit souscrire une assurance responsabilité civile conforme à la règlementation FIA et au Code Sportif International en vigueur, dans le pays où se déroule l'Épreuve.

Le certificat d'assurance sera tenu à la disposition des concurrents.

L'assurance responsabilité civile définie ci-dessus ne portera pas atteinte aux polices d'assurances personnelles détenues par les teams, les pilotes ou toute autre personne physique ou morale participant à l'épreuve.

Les pilotes participants à l'épreuve ne sont pas considérés comme tiers entre eux.

3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Licences

Le championnat Sprint CUP by Funyo est ouvert à tout public titulaire d'une licence Nationale FFSA en cours de validité.
La licence internationale FIA et la licence nationale FFSA sont autorisées.

Le titre de participation TPNC, pourra être délivré uniquement pour les épreuves inscrites au calendrier FFSA.
Il ne sera valable que pour la durée de l'épreuve et pourra être renouvelé.

Les pilotes titulaires d'une licence délivrée par une ASN étrangère sont autorisés à marquer des points.

Le libellé de la licence présenté sera le seul retenu pour les documents officiels, le nom du sponsor pourra être ajouté ou remplacé au nom du team sur les documents officiels avec l'accord exprès du concurrent et du team lui-même.

Les concurrents mineurs (licence NJC) doivent obligatoirement déclarer leur tuteur à l'organisateur accompagné de la demande d'engagement, d'une autorisation parentale. Ils devront aussi fournir la photocopie de la licence tuteur (ICT), sauf pour les étrangers dont leur ASN ne délivre pas ce type de licence.
Les pilotes de moins de 16 ans ne peuvent pas participer aux courses du Funyo Super Challenge.

3.1.1. Ne seront pas admis à marquer des points : /
3.1.2. Pilotes invités ou hors classement :
La FFSA se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat Sprint CUP by Funyo

3.2. Inscriptions et engagement
Tout pilote désirant participer à la saison **Sprint CUP by Funyo** devra remplir une demande d'inscription disponible auprès de :
SAG COMMUNICATION // Jean Baptiste Besnard // jbbesnard@sagcom.fr // 06 86 23 62 22

Cette demande doit être dument complétée, datée, signée et envoyée par email ou par courrier à l'adresse ci-dessous :
SAG COMMUNICATION
À l'attention de Jean Baptiste Besnard
Funyo SUPER Challenge
9, Rue Blaise Pascal
72700 ALLONNES
Ou par email : jbbesnard@sagcom.fr

La demande d'inscription doit, pour être prise en compte, être accompagnée d'un règlement à l'ordre de SAG COMMUNICATION du montant des droits d'inscription.

Funyo SP05 EVO/SP05/F5 : Chaque pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture lors d'une même épreuve.
En Sprint CUP by Funyo : Il est possible d'être un à deux pilotes par voiture

Les concurrents ne seront considérés comme définitivement engagés à la saison ou à l'épreuve, qu'à réception du paiement de l'intégralité des frais de participation auxquels ils se sont inscrits auprès de SAG Communication.

Pilote inscrit sur plusieurs voitures :
Un Pilote pourra rouler sur plusieurs voitures (essais et courses) à condition de figurer sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" sur chaque voiture pilotée.

Remplacement ou ajout d'un pilote :
Sur demande écrite et après l'accord du Directeur de Course et transmise au Collège des Commissaires Sportifs, un pilote pourra être remplacé par un autre ou ajouté au plus tard 1 heure avant la course.

Annulation et/ou report d'une épreuve :
Si l'organisateur Sagcom devait, qu'elles qu'en soient les raisons et quel qu'en soit le moment annuler ou reporter une épreuve, aucun concurrent ou pilote ne pourrait réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'épreuve manquante.

3.2.1. Inscription à la saison Sprint CUP by Funyo
Tout concurrent désirant participer à la saison complète ou partielle du championnat Sprint CUP by Funyo devra envoyer à l'opérateur une demande d'inscription à la société SAG Communication. Son inscription devra être accompagnée du règlement à l'ordre de SAG Communication, représentant le montant de l'engagement à la saison. Le prix de l'engagement pour la saison est défini sur le bulletin d'inscription.
L'opérateur SAG Communication prendra en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles.
L'inscription au championnat Endurance CUP by Funyo est à envoyer au Trophée Tourisme Endurance

3.2.2 Inscription à une épreuve du championnat Sprint CUP by Funyo
Tout pilote désirant s'inscrire à une épreuve du championnat Sprint CUP by Funyo devra envoyer à l'organisateur SAG Communication une demande d'inscription selon le modèle établi au moins 5 jours avant la date à laquelle il compte participer. Son inscription devra être accompagnée du règlement à l'ordre de SAG Communication, représentant le montant de l'engagement de l'épreuve. Le prix de l'engagement par épreuve est défini sur le bulletin d'inscription.
Les dates d'engagements pourront être prorogées exceptionnellement jusqu'à la veille de l'ouverture des vérifications administratives.

SAG Communication prendra en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles.
La priorité sera donnée aux concurrents engagés à la saison dans l'ordre d'arrivée du règlement de leurs engagements. Ce point est valable aussi bien pour les Funyo SP05 EVO, SP05, F5, F6, F7.

L'inscription à un meeting du championnat Endurance CUP by Funyo est à envoyer au Trophée Tourisme Endurance.

3.2.3. Montant des droits d'inscription
Inscription au championnat Sprint CUP by Funyo 2023

SPRINT CUP BY FUNYO 2023 / 5 meeting:

- Engagement au meeting selon les frais d'inscription de **SAG Communication**
- **Tarif EARLY BOOKING :** inscription et règlement avant le 1er Mars 2023 : 10 750€ HT soit 12 900€ TTC
- **Inscription à partir du 1er Mars 2023 :** 12 190€ HT soit 14 628€ TTC
- **Engagement aux meeting Mugello, Pau Ville, Spa Francorchamps :** 2 700€ HT soit 3 240€ TTC
- **Engagement unique aux meeting de Dijon Prenois et Ledenon :** 2 300€ HT chaque soit 2 760€ TTC

Nota : Une inscription pour une seule épreuve donne droit aux points.

Coordonnées bancaires :
SAG COMMUNICATION
IBAN : FR7615489048110008040730171
BIC : CMCIFR2A

L'opérateur SAG Communication prendra en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles.
Un concurrent inscrit du championnat Sprint CUP by Funyo 2023, ne pouvant participer à une ou plusieurs épreuves devra envoyer à l'opérateur SAG Communication une lettre de renonciation, avant la date de clôture des engagements. **Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non-participation d'un concurrent à une ou plusieurs épreuves et les engagements ne pourront être reportés sur un autre concurrent ou une autre épreuve de la saison suivante.**

3.2.4. Refus d'inscription
Conformément à l'article 3.14 du code Sportif, SAG Communication ou la FFSA se réservent le droit de refuser une inscription au Championnat Sprint CUP by Funyo dans le but de préserver l'esprit du championnat. Dans ce cas le concurrent en sera averti au plus tard dans un délai de 7 jours à compter de la date de clôture de la réception des inscriptions.

3.2.5. Engagements
L'inscription au championnat Sprint CUP by Funyo ne dispense pas de la procédure d'engagement.
Chaque pilote devra s'engager régulièrement, dans les délais requis, pour chaque épreuve auprès de Sag Communication et s'acquitter des droits d'engagements.

3.3 Vérifications et contrôles
3.3.1. Vérifications administratives
Les vérifications administratives auront lieu sur chaque épreuve.

Tous les pilotes devront se présenter aux vérifications administratives aux dates, horaires et lieux précisés dans le règlement particulier de l'épreuve, munis des documents requis. Seuls les pilotes ayant satisfait aux vérifications administratives seront autorisés à participer aux essais libres.

Lors des vérifications administratives, des laissez-passer seront distribués à chaque voiture participante.
Chaque voiture engagée recevra 12 pass par épreuve comme suit :
6 pass paddock
6 pass pitlane
4 pass parking

- Le nombre de pass pourra être modifié en fonction du protocole Covid 19 en vigueur lors de chaque épreuve ou des restrictions données par le circuit.
- Les pass devront être portés bien visiblement par toute personne souhaitant circuler dans l'enceinte du circuit durant le week-end.
- Les laisser-passer ne pourront être utilisés que par les personnes qui composent les équipes. Le concurrent est le seul responsable de ses accompagnants

3.3.2 Vérifications techniques
Les vérifications techniques auront lieu sur chaque épreuve et seront effectuées par les Commissaires Techniques mandatés par le Directeur d'épreuve et l'opérateur.
Les Commissaires Techniques peuvent :
– Vérifier la conformité d'une voiture à tout moment de l'Épreuve.
– Exiger qu'une voiture soit démontée par le concurrent ou son équipe pendant les vérifications techniques pour vérifier les conditions d'admissibilité ou de conformité.
– Demander à un concurrent de payer les frais résultants de l'exercice des droits ci-dessus et/ou de fournir un échantillon ou une pièce jugé nécessaire.

Des voitures pourront être prises au hasard pour vérification à tout moment du meeting.

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite du concurrent de la conformité de la voiture.

En cas de non-conformité technique constatée et avérée en cours d'année, le concurrent pourra être exclu du Championnat Sprint CUP by pour l'année en cours.
L'ensemble des points marqués durant tout le meeting pourront être retirés.

Pilotes :
Lors des vérifications techniques tous les pilotes doivent se présenter munis de leurs casques, sous-vêtements, combinaisons, gants et Hans afin que les contrôleurs puissent vérifier la conformité de ceux-ci (dans les conditions définies par l'Annexe L du Code Sportif International). Aucune modification du casque et du dispositif de retenue de la tête ne sont autorisés en dehors de celles prévues par le fabricant.

Deux classes existeront :

1. **Super Proto FUNYO SP05 EVO et SP05 :** N° de fiche FFSA pour les SP05 : FFSA 001
2. **FUNYO F5/F6/F7** sur dossier d'inscription et accord du constructeur. N° de fiche FFSA.

Tout pilote participant à l'intégralité d'un championnat devra conserver la même voiture. C'est-à-dire le même Numéro de châssis qui lui, sera en lien avec un Numéro de moteur et un Numéro de boîte de vitesses.
Ces numéros devront obligatoirement être enregistrés dans la fiche d'engagement technique officielle.
Des contrôles inopinés sur ces numéros sont effectués tout au long de la saison par le contrôleur technique.
En cas de modification, le concurrent devra en référer au préalable à l'organisateur du championnat et au contrôleur technique afin de se mettre en conformité.
En cas de remplacement partiel ou en totalité d'un moteur ou d'une boîte le concurrent pourra au choix :
- Se fournir directement auprès du constructeur Funyo.
- Prendre le fournisseur de son choix et pourra être soumis à un contrôle du constructeur à ses frais.
À noter que le châssis ne peut être fourni que par le constructeur Funyo.
En cas de non-respect la voiture sera disqualifiée de l'épreuve.
Afin de changer de voiture en cours de meeting suite à une casse ou panne, le pilote devra recevoir l'accord de la totalité des pilotes du plateau. Cet accord sera effectué à mains levées lors d'une réunion sous la structure de l'organisation. Présence obligatoire de tous les pilotes et ou représenté par le représentant des pilotes.
Toutes ces voitures doivent être strictement de série : « Strictement de série » signifie qu'aucune modification, de quelque nature que ce soit et sur un quelconque élément de la voiture, n'est admise. Chaque modèle de voiture inscrit devra répondre au dossier de définition du constructeur Funyo Racing. Chaque concurrent devra avoir en sa possession le Passeport technique de sa voiture.
Aucune préparation, ni usinage, ni polissage, ni grattage, ni équilibrage, ni traitement ne sont autorisés. En conséquence, **toutes les pièces de la voiture devront être strictement de série** et devront sortir des ateliers du constructeur Funyo Racing. Ces pièces seront marquées **ou** conformes aux plans et aux cotes et tolérances du constructeur.

Les concurrents sont dans l'obligation de vérifier que le remplacement d'une pièce usagée doit se faire uniquement par une pièce d'origine référencée par le constructeur et qu'une fois le remplacement effectué, la voiture réponde aux normes du cahier des charges et du dossier de définition. Les concurrents sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique et de sécurité sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves.

4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans les articles suivants est RIGOUREUSEMENT INTERDIT. Il est du devoir de chaque concurrent de prouver aux Commissaires Techniques et aux Commissaires Sportifs que sa voiture est en conformité avec ce règlement dans son intégralité à tout moment de l'épreuve et/ou de la saison 2021.

4.1. Voitures autorisées
4.1.1 Définition de la voiture
Une voiture de la marque « FUNYO », fabriquée par les ateliers de Funyo Racing, strictement de série, conforme aux prescriptions du constructeur.

4.1.2. Le poids de la voiture
Le poids réel de la voiture sans le pilote et son équipement, sans essence.
-**Funyo SP05 EVO :** les voitures ne devront pas avoir un poids inférieur à 670 kg durant toute la durée de l'épreuve.
-**Funyo SP05** : les voitures ne devront pas avoir un poids inférieur 670 kg durant toute la durée de l'épreuve.
-**Funyo F5 / F6 / F7** : les voitures ne devront pas avoir un poids inférieur à 580 kg durant toute la durée de l'épreuve.

En cas de doute les Commissaires Techniques devront faire vidanger les réservoirs de liquides consommables pour vérifier le poids.

4.2. Carburant, Pneumatiques MICHELIN et équipements

4.2.1. Carburant
Voir le Règlement Standard des Circuits « asphaltes » 2023
Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9
Annexe J. Aucun additif n'est autorisé.

IMPORTANT : Grand Prix de Pau les 13, 14 et 15 Mai 2023 : Essence OBLIGATOIRE New Generation– En attente de confirmation de la marque par le constructeur Funyo – Cette essence sera distribuée et facturée par l'organisateur SAG COMMUNICATION.

4.2.2. Ravitaillements
Pendant les essais libres, qualificatifs et les courses, les ravitaillements en carburant sont interdits.
La présence d'essence dans les stands est formellement interdite pour des raisons évidentes de sécurité.

4.2.2. Pneumatiques
4.2.2.1 Les pneumatiques MICHELIN autorisés :
Les pneus MICHELIN France, slick et pluie uniquement, sont obligatoires pour toutes les voitures Funyo engagées sur le championnat Sprint CUP by Funyo.

1-FUNYO SP 05 EVO et SP05
Pneus slicks : 17 pouces - Pneu avant : S8L 20/61x17 - Pneu arrière : S8L 24/61x17
Pneus pluie : 17 pouces - Pneu avant : P2H 20/61x17 - Pneu arrière : P2H 24/61x17

2-FUNYO F5 :
Pneus slicks : 13 pouces - Pneu avant : S410 20/54x13 – Pneu arrière : S410 24/57x13
Pneus pluie : 13 pouces - Pneu avant : P412 20/54x13 – Pneu arrière : P412 24/57x13

La dureté des gommes est identique dans chaque catégorie. Un marquage spécifique (code barre + un logo Funyo) identifiera ces pneus et aucune autre marque ne sera tolérée, que ce soit aux essais privés ou libres, essais qualificatifs et lors des courses et ce lors de chaque meeting.

Les couvertures chauffantes et **autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits**.
Les bouchons de valve sont obligatoires lors des essais privés ou libres, qualificatifs et les courses

4.2.2.2. Attribution du nombre de pneumatiques autorisés
Attribution des pneumatiques pour la saison :

Le nombre de pneus slicks est limité à 4 pneus : soit 2 avants et 2 arrières pour 2 meetings consécutifs selon le calendrier du championnat 2023.
Ils devront être utilisés sur deux week-end de courses consécutifs, c'est-à-dire obligatoires pour 4 qualifications et 8 courses consécutives (2 qualifications et 4 courses par week-end).
Il faudra compter un train neuf pour le meeting de Spa Francorchamps (2x40mn d'essais, 1 x 20 de qualifications, 2 x60mn de courses).

Soit 3 trains de pneumatiques pour la saison.
Les pneus pluies ne sont pas soumis à un quota d'utilisation dans la saison.

Que la voiture soit pilotée par un ou deux pilotes, **l'attribution des pneus se fera <u>par voiture</u> et non par pilote.**
PNEUS Joker (<u>Depuis 2022</u>) :
En supplément de ces **3 trains de pneus, 2 pneus JOKER** seront autorisés pour la saison 2023. En cas de crevaison ou autre problème technique rendant le pneu non utilisable obligatoirement constaté par le contrôleur technique et/ou le conseiller technique Michelin. Le pilote pourra **dans un premier temps** décider d'utiliser son ou ses 2 pneus joker en remplacement. **L'utilisation de ces 2 pneus JOKER n'entraînera pas de pénalité pour la voiture**. Au-delà de ces 2 pneus JOKER, des pénalités s'appliqueront.

En fin de saison le pilote n'ayant utilisé aucun pneu JOKER se verra attribuer en plus sur son classement final 15 points BONUS.
Cas particuliers :
Pour les voitures qui débuteront leur participation au championnat en cours de saison lors des meetings pair N°2 ou N°4 (Pau Ville - Lédenon), **les pneus neufs devront être montés OBLIGATOIREMENT dès la première séance d'essais privés ou libres. Ces pneus seront contrôlés tout au long du meeting.**

Afin de se mettre en conformité avec le plateau, le/les pilotes concernés écoperont d'une pénalité d'un recul de 5 places sur la grille de la Course 1 et de 5 places de recul sur la grille de la course 2.

La voiture concernée rechaussera des pneumatiques neufs dès le meeting suivant (N°3 Dijon et N°5 Spa Francorchamps) afin de retrouver le court normal de la règlementation des pneumatiques.

En cas de crevaison ou de plat sur son/ses pneumatique(s) constaté(s) obligatoirement par le commissaire technique du championnat et/ou que le conseiller technique Michelin, le(s) pneu(s) endommagé(s) pourra-être remplacé :
1- Soit par un pneu JOKER => pas de pénalité (2 par saison)
2- Soit par un pneu déjà utilisé marqué SAGCOM et enregistré auprès du contrôleur technique au préalable lors des meeting précédents de la saison en cours => pas de pénalité
3- Soit par un pneu NEUF => pénalité appliquée suivant l'article 4.2.2.3 ci-dessous.

4.2.2.3 Pénalités changements de pneumatiques MICHELIN
Pénalités changements de pneumatiques MICHELIN neufs EN PLUS des pneus alloués à la saison et des 2 pneus JOKERS.

Dans le cas d'un remplacement par un pneu neuf, le pilote et/ou l'équipage sera toutefois pénalisé :

1 pneu changé neuf = Le pilote ou l'équipage concerné se verra retirer 5 points à son classement et ce dès la course suivante

2 pneus changés neufs = Le pilote ou l'équipage concerné se verra retirer 15 points à son classement et ce dès la course suivante

3 pneus changés neufs = Le pilote ou l'équipage concerné se verra retirer 30 points à son classement et ce dès la course suivante

4 pneus changés neufs = Le pilote ou l'équipage concerné se verra retirer 50 points à son classement et ce dès la course suivante

Les pneus constatés comme inutilisables seront enregistrés auprès du contrôleur technique et ne pourront plus être utilisés lors de quelque roulage que ce soit lors du Championnat. Y compris en essais privés et/ou libres.

IMPORTANT : En cas de changement de pneu neuf à l'issue de la course 4 d'un meeting impair (Mugello, Dijon et Spa-Francorchamps), la pénalité sera appliquée sur la course 1 du meeting suivant.

Si le pilote ne participait pas au meeting suivant (meeting pair) la pénalité sera appliquée à l'issue de la course 4 de ce même meeting avec un retrait de points immédiat.

Après chaque roulage (qualifications ou courses) **chaque team manager aura un délai de 60mn** (à compter de l'heure d'ouverture du parc fermé) pour déclarer auprès du contrôleur technique, une crevaison ou autre problème technique rendant le pneu inutilisable et donner son choix de changement de pneu (neuf ou autre pneu préalablement marqué et utilisé sur cette même voiture).
Si la déclaration est faite au-delà de ces 60mn la voiture prendra 5 places de recul supplémentaires sur le roulage suivant.

Procédure de marquage : Une fiche d'identification des pneus sera donnée aux concurrents 1(Mugello), 3 (Dijon) et 5 (Spa Francorchamps). Celui-ci devra sous sa responsabilité remplir cette fiche en renseignant les numéros d'identification apposés par le manufacturier MICHELIN sur les pneus qui lui seront attribués.
Le concurrent restituera obligatoirement cette fiche au contrôleur technique avant la 1ère séance de qualifications. **Si le concurrent n'a pas restitué sa fiche avant les qualifications 1, ses temps de qualifications seront annulés et il partira en dernière ligne pour la 1ère course.** Les pneus notés sur ces fiches devront être utilisés pour les courses 1-2 (Mugello – Pau Ville), 3-4 (Dijon-Prenois - Lédenon) et 5 (Spa Francorchamps).

4.3. Numéros de course
4.3.1. SAG Communication attribuera à chaque pilote un numéro de course valable pour l'année en cours.
Chaque pilote pourra demander le numéro de course de son choix dans la limite des numéros disponibles.
Les pilotes ayant effectués la saison précédente sont prioritaires pour garder leur N° de course.
Priorité aux demandes de N° dans l'ordre d'inscription.

4.4. Équipements
4.4.1 Échappement :
Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux est obligatoire. (France Auto).
Le silencieux d'échappement référencé par FUNYO RACING « SP05-11-017 » est le seul utilisable dans la Sprint CUP by Funyo.

4.4.2. Niveau sonore pour les circuits en 2023 :
En statique : La mesure sera faite conformément à la réglementation technique FFSA 2021 « méthode de mesure du bruit » **valeur maximale autorisée est de 100 dB sans tolérance**.

En dynamique : La valeur maximale autorisée est de 100 dB sans tolérance selon la procédure suivante :
La mesure de bruit sera faite avec un sonomètre en position courbe A et temps de réponse rapide tel que décrit dans la publication 179 (1065) « sonomètre de précision » de la commission électronique inter (CEI) sur les caractéristiques des appareils de mesure de bruit. La mesure sera prise en bord de piste en un point défini par le Contrôleur Technique et validée par le Collège des Commissaires sportifs.

Position du sonomètre :
-Axe de mesure : Perpendiculaire à la piste.
-Hauteur : 1,30 m par rapport au sol.

4.4.2.1 Sanctions :
Pour toutes valeurs relevées au-dessus de 100 dB :
Pour chaque dB au-dessus de 100 dB (annexe 1 art 4.2.3.1). Si la valeur mesurée est supérieure à 105 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer l'arrêt de la voiture et l'annulation des temps des essais ou la disqualification de l'épreuve.
Des contrôles auront lieu lors des vérifications préliminaires, pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents avant les essais qualificatifs.

4.4.3. Transpondeur :
Pour les meetings de Pau Ville, Dijon-Prenois et Lédenon chaque voiture devra être équipée lors de ces 3 épreuves d'un transpondeur de marque **TAG-HEUER-ITS CHRONO.**
- Pour le meeting du Mugello, les transpondeurs seront de la marque MY LAPS DRIVER ID et seront fournis par l'organisateur SAG Communication.
- Pour le meeting de Spa Francorchamps, les transpondeurs seront de la marque **ALKAMEL** et seront fournis par l'organisateur SAG Communication.

Un chèque de caution d'un montant de 500€ TTC sera réclamé pour chaque voiture lors de ces 2 meetings.

Les concurrents sont responsables :
- du bon montage du transpondeur
- de son bon fonctionnement en permanence

4.4.4. Télémétrie – Transmission – Radio
Le transfert de données par télémétrie est strictement interdit. Les seules acquisitions de données autorisées sont celles limitées avec une caméra et un GPS. Aucun capteur d'acquisition n'est autorisé (capteur pression de freins, capteur angle volant, capteur débattement suspension, etc…).
Les liaisons radio et téléphone sont strictement interdites. Les voitures qui participent également au championnat Endurance CUP by Funyo (TTE) peuvent en être muni cependant le boîtier radio devra être démonté et la prise radio du casque du pilote ne devra pas être branchée.
En cas de non-respect le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer l'arrêt de la voiture et l'annulation des temps des essais ou la disqualification de l'épreuve.

4.4.5. Éclairage
Chaque voiture devra être **OBLIGATOIREMENT** équipée d'un feu de pluie à led rouge à l'arrière (32 led minimum).
En cas de non-respect le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer l'arrêt de la voiture et l'annulation des temps des essais ou la disqualification de l'épreuve.

KIT ECLAIRAGE Funyo :
IMPORTANT : Pour le 5ème meeting de Spa Francorchamps : Un éclairage avant (bande de LEDS blancs sur l'arceau) et arrière additionnels (feu de position), clignotants et feu stop) sera **OBLIGATOIRE** et à se procurer auprès du constructeur Funyo. Seul cet éclairage sera autorisé.
Commande du kit éclairage à effectuer avant le 15/09/2023.
Ce kit éclairage Funyo est fortement préconisé sur l'ensemble de la saison. Le contrôle du bon fonctionnement du kit éclairage sera fait uniquement lors du contrôle technique et à la sorie du paddock.

Les Funyo ne sont pas équipées de phares avant, mais de stickers de phares. **Ceux-ci sont obligatoires sur chaque voiture**. Ils sont vendus par le constructeur Funyo Racing. En l'absence de ces stickers de phares, la voiture sera considérée non conforme par le contrôleur technique et ne sera pas autorisée à prendre part au meeting.

4.4.6. Spécificités – Mise en marche
En cas de panne ou de problème dans la voie des stands, demandant une marche arrière, le pilote devra arrêter son moteur et pourra être alors poussé devant le box (qu'on lui aura attribué : Box allocation) par ses deux mécaniciens. Toute marche arrière au moteur sur la voie des stands ou prise de celle-ci à l'envers pourra entraîner l'exclusion de la voiture.
En cas de panne sur la piste, les réparations doivent être effectuées par le pilote seul avec les outils transportés dans la voiture.
L'aide au démarrage « par poussette » est interdite et sera sanctionnée (Voir Annexe 1).
Zone de panneautage : 2 personnes maximum par voiture.

4.4.7. Caméra embarquée obligatoire par voiture
Les caméras embarquées sont obligatoires. Chaque voiture engagée devra être munie d'une caméra embarquée.
Elles seront soumises à contrôle par le contrôleur technique. Chaque pilote devra s'assurer du bon fonctionnement de celle-ci. La caméra devra être idéalement placée sur l'arceau de la voiture avec vue piste vers l'avant de la voiture. La carte mémoire pourra être utilisée à la discrétion du collège des commissaires pour toute décision à prendre lors d'un incident de course.
Le N° de voiture devra être apposé sur le tableau de bord de la voiture. Celui-ci devra être lisible depuis la caméra embarquée (Voir annexe 3).

5 PUBLICITÉ

Les voitures participant à la Sprint CUP by Funyo devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification figurant en annexe. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités, sous réserve qu'elles ne concernent pas des produits concurrents de ceux des partenaires officiels de la Sprint CUP by Funyo.
Les dimensions et couleurs des numéros doivent être conformes au plan d'identification défini par SAG Communication. Les numéros doivent être placés conformément au plan d'identification défini par l'opérateur (annexe 3). La dimension des N° de course devront être de 230mmx140mm pour l'avant et 180mm x 140 mm pour les flaps. La couleur de ces mêmes N° de course devront contraster avec la couleur de la voiture et être en lettre pleine.

Les concurrents et pilotes participants à la Sprint CUP by Funyo doivent apposer sur leur voiture et sur leurs combinaisons de pilote à chaque épreuve, dès les vérifications techniques, les logos des partenaires de la Sprint CUP by Funyo imposés par l'organisateur. La taille et l'emplacement seront définis selon le plan d'identification (annexe 3).

L'initiale du ou des prénoms ainsi que le nom du pilote devra figurer sur le haut de l'avant de la voiture (devant la casquette de tableau de bord, en lettre de 60 mm de haut, corps 1,5 mm, en noir ou blanc, contrastant avec la couleur de la carrosserie).

En aucun cas l'identification des voitures définie par SAG Communication ne pourra être modifiée par les pilotes ou les teams, sans un accord écrit de SAG Communication.
En cas de non-respect du plan d'identification défini par la Sprint CUP by Funyo, des pénalités seront appliquées (voir annexe 1).

7 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Définitions
Épreuve : Une épreuve est composée d'une ou plusieurs compétitions sur un même site.
Compétition : une compétition comporte des vérifications administratives et techniques, des essais libres officiels (facultatifs), des essais qualificatifs et une ou plusieurs courses.
Essais libres : séance d'essais officiels intégrée à une épreuve (a forcément lieu après les vérifications sportives / techniques et le briefing).
Essais privés : ensemble des roulages qui précèdent les vérifications administratives et techniques de l'épreuve. Les essais privés ne font pas partis de l'épreuve.

7.1 Briefings
Un briefing adressé aux pilotes aura lieu à chaque épreuve. Le lieu et l'heure du briefing seront communiqués avant l'épreuve par l'organisateur.
Tous les pilotes et Team managers (y compris ceux composant un équipage) devront **obligatoirement** assister à l'intégralité du briefing de la direction de course.
Tous les Pilotes ou Team Managers ne pouvant pas assister aux briefings devront **obligatoirement** en informer l'Organisation par écrit au préalable de l'épreuve.

Chaque épreuve se déroulera sur 3 jours et sera composée de 8 roulages soit :
Essais privés ou libres : 25mn
Essais Libres : 25mn
Qualifications 1 : 20mn
Qualifications 2 : 20mn
Course 1 : 19mn + 1 tour
Course 2 : 19mn + 1 tour
Course 3 : 19mn + 1 tour
Course 4 : 19mn + 1 tour

Soit 170mn de roulage par épreuve.

Meeting de Spa Francorchamps – Finale 2023:
Essais libres : 40mn
Essais libres : 40mn
Qualifications : 20mn
Course 1 : 60mn
Course 2 : 60mn

Soit 220mn de roulage pour l'épreuve de Spa-Francorchamps

7.2. Essais / Track day
Les essais privés en track day avec une Funyo sont interdits durant la saison dans les 10 jours avant chaque épreuve sur le circuit concerné.
Les pilotes ne respectant pas cette règle seront pénalisés **de 50 points** au championnat.

Dans le cadre d'un meeting de l'Endurance CUP by Funyo **précédant un meeting Sprint de moins de 10 jours**, les participants **Funyo** ne sont pas concernés par cette interdiction.

7.2.1. Essais libres
Lors de chaque épreuve il faut compter 2 séances d'essais libres ou privés de 25mn. Soit 50mn de roulage. (80mn pour Spa Francorchamps).
Selon les épreuves la 1ère séance pourra être une séance d'essais privés.
Pour les pilotes qui partagent le volant chacun devra participer à une séance d'essais libres. Sauf accord avec l'organisateur de la Sprint CUP by Funyo.
Les concurrents devront se présenter casqués et sanglés en pré grille 15 min avant le départ des essais libres.

7.2.2. Essais qualificatifs
Les essais qualificatifs se dérouleront de la façon suivante :
Lors de chaque épreuve il faut compter 2 séances d'essais qualificatifs de 20mn. Soit 40mn de roulage. (20mn pour Spa Francorchamps)

Pour les pilotes qui partagent le volant chacun devra participer à une séance d'essais qualificatifs.

- Le résultat des qualifications 1 déterminera la grille de départ de la course 1, le résultat de la course 1 déterminera la grille de départ de la Course 3.
- Le résultat des qualifications 2 déterminera la grille de départ de la course 2, le résultat de la course 2 déterminera la grille de départ de la Course 4.

NOUVEAU :
Les équipages de 2 pilotes devront obligatoirement suivre le schéma des roulages suivants :
Pilote A : Qualifications 1 => Course 1 => Course 3
Pilote B : Qualifications 2 => Course 2 => Course 4

L'ordre de passage des pilotes A et B devront être donnés à l'organisateur SAG Communication au plus lors des vérifications administratives du meeting.
Aucun changement ne sera toléré après ces vérifications administratives.

Ces deux séances de 20 minutes définissant la grille de départ de la première et de la deuxième course seront mises en place lors de chaque meeting.
La pré-grille de départ des essais qualificatifs sera établie conformément au classement du championnat en cours.
Pour la qualification de la course 1 du 1er meeting de la saison, l'organisateur du championnat effectuera un tirage au sort.
Les concurrents devront se présenter casqués et sanglés en pré grille 15 min avant le départ des essais qualificatifs.

Si deux ou plusieurs voitures ont réalisé le même temps, la meilleure place possible (suivant le temps réalisé au tour) au classement des essais qualificatifs sera donné à la voiture qui a réalisé ce temps en premier.

Meeting de Spa Francorchamps :
Une seule séance de qualifications. Le meilleur chrono de la voiture sera enregistré pour établir la grille de la course1. Le second meilleur temps de cette même qualification sera enregistré pour établir la grille de la course 2.

7. 3. Procédure de départ
7.3.1 Pré Grille
Le paddock de la Sprint CUP by Funyo se trouve sur un paddock annexe situé dans l'enceinte du circuit.
Chaque pilote devra être **obligatoirement** habillé, casqué, sanglé et prêt à partir selon une heure définie et communiquée à chaque team et à chaque pilote par l'organisateur.
Chaque voiture sera appelée par son numéro de course par l'organisateur selon l'ordre du championnat défini ci-dessus.
Les concurrents devront se présenter en pré grille 15 mn avant le départ de chaque manche.
Tout mineur non-pilote est interdit à bord d'une Funyo en marche.
7.3.2. La grille de départ
La grille de départ sera envoyée par l'organisateur sur le groupe whats App Officiel du championnat Sprint CUP by Funyo 2023.
La grille de départ se fera en type 2-2 décalé.

La grille de départ sera dans l'ordre des meilleurs temps réalisés par classe (SP05 et F5) aux cours des essais qualificatifs 1 pour la course 1.
Les voitures Funyo F4/F5 partiront dans l'ordre du classement de leurs essais qualificatifs **mais toujours derrière la dernière voiture** **Funyo SP05**.

Si une ou plusieurs voitures doivent être retirées de la grille, les intervalles **ne seront pas comblés** au moment du départ.

RAPPEL :
- Les grilles de départ de la course 1 sera déterminée selon les résultats de la séance d'essais qualificatifs 1.
- Les grilles de départ de la course 2, sera déterminée selon les résultats de la séance d'essais qualificatifs 2.
- La grille départ de la course 3 sera déterminée en fonction des résultats de la course 1.
- La grille départ de la course 4 sera déterminée en fonction de l'ordre d'arrivée de la course 2.

7.3.3. Changement de pneumatiques MICHELIN :
Interdiction de changer les pneumatiques sur la grille de départ, sauf avis contraire de la Direction de course (Art. 7.3.1.4.1 France Auto, Règlement standard circuits asphalte). **Cependant les changements de pneumatiques MICHELIN sont autorisés en pré-grille.**

7.3.4 Intervention sur les voitures :
Sur la grille de départ, toute intervention sur les voitures est **interdite** à l'exception de ce qui suit :
- Dépose et repose du volant
- Mesure et ajustement de la pression des pneus
- Mesure de la température des pneus
- Serrage des pneumatiques
- Mise en place et retrait des protections contre le soleil ou la pluie
- Mise en place ou retrait d'adhésifs sur la carrosserie et les entrées d'air
- Connexion et déconnexion d'une batterie d'appoint

Toute autre intervention est interdite sans l'autorisation expresse des officiels, ceci concerne notamment :
- L'ouverture des capots
- Le changement de pneumatique

7.4. Course
7.4.1. Départ Arrêté
La procédure de départ de la Sprint CUP by Funyo est une procédure de **départ arrêté**.
La direction de course et l'organisation du championnat peuvent décider à tout moment de faire partir le plateau en départ lancé et ce pour des raisons de sécurité.

7.4.2. Safety Car
Voir Article 7.3.3 du règlement standard des circuits « asphalte » FFSA.
Un Safety Car sera présent sur toutes les grilles de départ lors de chaque épreuve.

7.4.3. Partants
Seront considérés comme partants tout pilote figurant sur la liste des autorisés à la course.
Un concurrent non partant devra remplir sa **fiche d'abandon** et **la donner au collège des commissaires** ou à l'opérateur du championnat minimum **30mn avant le départ** de la course abandonnée.

7.4.4. Forfaits
Tout concurrent dont la voiture est dans l'impossibilité de prendre le départ pour quelque raison que ce soit (ou qui a de bonnes raisons de penser que sa voiture ne sera pas prête pour prendre le départ) doit en informer le Directeur de course par écrit (formulaire d'abandon) le plus tôt possible.

7.4.5. Courses
Les courses se dérouleront de la manière suivante :
Chaque épreuve sera composée de 4 courses de 19mn + un Tour par épreuve selon le calendrier prévisionnel 2023.

7.4.6. Arrivée
Le drapeau à damiers sera présenté sur la voiture de tête après 19 minutes de course + un tou

7.4.7. Parc fermé
Le régime de parc fermé se fait sous les structures des teams dans le paddock Funyo. Il se fait à l'issue d'une séance d'essais ou d'une course.
Dès la présentation du drapeau à damiers, les voitures sont considérées en parc fermé.
Sous régime de parc fermé les interventions sur les voitures sont **strictement interdites**, sauf contre-indication du contrôleur technique.
Le parc fermé aura lieu sous les structures de chaque équipe dans le paddock Funyo sauf contre-indication du contrôleur technique.
Le parc fermé dure 30mn sauf avis contraire du directeur de course et du collège des commissaires.
L'ouverture du parc est annoncée par le contrôleur technique qui aura reçu l'autorisation du collège des commissaires.
RAPPEL : Lors du parc fermé il est interdit d'intervenir sur la voiture de quelque façon que ce soit.

Si un concurrent souhaite faire lever le parc fermé pour une ou plusieurs voitures, il devra en faire la demande auprès du Collège des commissaires sportifs par écrit.
En cas d'interruption de la course consécutive à la présentation du drapeau rouge, les concurrents se trouveront également sous le régime du parc fermé et devront se conformer aux instructions du Directeur de Course.

Si le concurrent a effectué moins de 75% de la course il pourra demander à la direction de course de sortir du parc fermé.

7.5 Cérémonie de podium
À l'issue de chaque course, l'organisateur arrêtera 11 voitures :

- 1er, 2ème et 3ème au général
- 1er, 2ème et 3ème de la catégorie gentlemen (pilote de 55 ans et plus)
- 1er, 2ème et 3ème de la catégorie espoirs (pilote de moins de 25 ans)
- 1ère pilote féminine
- 1er de la catégorie F5 (si minimum 4 voitures)

Les pilotes de ces 11 voitures monteront sur les différents podiums.
Les combinaisons fermées et le port de la casquette MICHELIN sont obligatoires durant toute la cérémonie de podium.
Podium général : Hymne national du vainqueur au général de chaque course sera lancé une fois que les 3 pilotes de ce podium seront montés sur le podium.
Les pilotes doivent retirer leurs casquettes durant cet hymne.

7.6. Ravitaillement :
Pendant les essais libres, qualificatifs et les courses, les ravitaillements en carburant **sont interdits**.
La présence d'essence dans les stands est formellement interdite pour des raisons évidentes de sécurité.

8 PÉNALITÉS

Voir le tableau en annexe 1 – Récapitulatif pénalités Sprint CUP by Funyo 2023.
Réclamations et appels – voir article 7 et 8 des prescriptions Générales FFSA.
Le collège des commissaires Sportifs pourra infliger des pénalités pour toutes infractions ne respectant pas le présent règlement, même si ces infractions ne sont pas inscrites à l'annexe 1.

9 CLASSEMENTS

9.1 Attribution des points
Seules les voitures ayant effectué 75 % du nombre de tours ou de temps réalisé par le vainqueur (arrondi au tour inférieur), marqueront des points.

NOUVEAU EN 2023 :
Les équipages de 2 pilotes engagés à la saison Sprint CUP by Funyo :
- L'équipage Sprint doit être **engagé à la saison** et recevoir la validation de l'organisateur.
- L 'équipage **est indissociable et ne peut changer sa composition** en cours de saison.
- **Les pénalités en points sur les changements de pneus seront attribuées à l'équipage Sprint**, pilotes indissociables.
- **Absence d'un des 2 pilote lors d'une épreuve :** celui-ci ne marquerait pas de point au championnat sur cette épreuve mais gardera ses points personnels au championnat. Le pilote restant seul pourra marquer des points lors de cette absence.
- **Pole-position et meilleur tour en course :** ces points seront attribués « individuellement » au seul pilote auteur de la pôle et/ou du meilleur tour en course.

- Il sera établi un classement SP05 EVO / SP05 au scratch par course.
- Il sera établi un classement Gentleman (pilote de 55 ans et plus). Personne née avant le 1er Mars 1968.
- Il sera établi un classement espoirs (pilote de moins de 25 ans). Personne née après le 1er Mars 1998.
- Il sera établi un classement féminin.
- Il sera établi un classement FUNYO F5 au scratch par course (Si minimum 4 voitures engagées)

FUNYO SUPER CHALLENGE
RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2023

CLASSEMENT	POINTS ATTRIBUÉS
1er	50
2e	44
3e	38
4e	32
5e	30
6e	28
7e	26
8e	24
9e	22
10e	20

CLASSEMENT	POINTS ATTRIBUÉS
11e	18
12e	16
13e	14
14e	12
15e	10
16e	8
17e	6
18e	4
19e	2
20e	1

Un point sera attribué à toute voiture classée au-delà de la 20ème place au classement général de l'épreuve.

Attribution des points pour le meeting de Spa-Francorchamps

CLASSEMENT	POINTS ATTRIBUÉS
1er	100
2e	88
3e	76
4e	64
5e	60
6e	56
7e	52
8e	48
9e	44
10e	40

CLASSEMENT	POINTS ATTRIBUÉS
11e	36
12e	32
13e	28
14e	24
15e	20
16e	16
17e	12
18e	8
19e	4
20e	2

Un point sera attribué à toute voiture classée au-delà de la 21ème place au classement général de l'épreuve.

Pour marquer des points au classement général, une voiture devra avoir parcouru 75% de la distance du 1er au classement général.

Pour marquer des points dans sa classe, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% (T. MINI) de la distance du 1er de sa classe, cette dernière devant avoir elle-même parcouru 75% de la distance du 1er au classement général.

Dans le cas où une voiture est seule partante dans sa classe, pour marquer des points, elle devra avoir parcouru la distance minimum retenue (T. MINI) dans le cas cité ci-dessus.

9.1.2 Points supplémentaires
Un point supplémentaire sera attribué au pilote ayant effectué **la pole position lors de chaque séance de qualification**.
Ce point est valable sur chacune des 2 qualifications de l'épreuve et ce lors de chaque épreuve de la saison 2023.

Meeting de Spa Francorchamps :
Une seule séance de qualifications. Le meilleur temps de la voiture sera enregistré pour établir la grille de la course1. Le second meilleur temps de cette même qualification sera enregistré pour établir la grille de la course 2. Un point supplémentaire sera attribué au meilleur temps des qualification ainsi qu'au second meilleur temps des qualifications.

Le poleman de chaque qualification sera matérialisé grâce à un panneau et un sticker sur l'auto.
Un point supplémentaire sera attribué au pilote ayant effectué **le meilleur tour en course** sur chacune des 4 courses lors de chaque meeting.
Ce point est valable pour chacune des quatre courses de l'épreuve et ce lors de chaque épreuve de la saison.

Meeting de Spa Francorchamps : Sur les courses 1 et 2: un point supplémentaire sera attribué au meilleur tours en course et au second meilleur tour en course. Soit 4 points attribués durant le meeting.

9.2 Classement final de la Sprint CUP by Funyo 2023
Chaque pilote totalisera les points obtenus au classement de chaque course.
Un classement général FUNYO SP05 EVO / SP05 sur toutes les épreuves et meetings de la Sprint Cup by Funyo.

En Funyo SP05 EVO / SP05:
Il sera également établi un classement 2023 pour les pilotes Gentleman de 55 ans et plus.
Un classement 2023 pour les jeunes pilotes catégorie Espoirs (- de 25 ans).
Un classement féminin sera établi pour la saison 2023.

En 2023, le classement final FUNYO SP05 sera réalisé avec **les 22 meilleurs résultats de chaque pilote sur l'ensemble de la saison 2023 comprenant 22 manches**.

9.3 Ex aequo

Si deux ou plusieurs pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, la place la plus élevée à la Sprint CUP by Funyo 2023 sera attribuée :

1- Au titulaire du plus grand nombre de premières places,
2- Si le nombre de premières places est le même, au titulaire du plus grand nombre de deuxièmes places,
3- Si le nombre de deuxièmes places est le même, au titulaire du plus grand nombre de troisièmes places, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage.

10 REMISE DES PRIX

10.1 Prix en fin de saison 2023

En fin de saison, seront récompensés :

- Les 3 premiers pilotes au classement général SP05 EVO / SP05
- Les 3 premiers pilotes Gentlemen de + 55ans SP05 EVO / SP05
- Les 3 premiers pilotes Espoirs de - 25ans SP05 EVO / SP05
- La 1ère pilote Féminine
- La 1ère Funyo F5
- Le 1er pilote ROOKIE (pilote débutant en sport automobile, voiture et karting compris)
- Le meilleur Team 2023 (soit l'addition des points marqués par les 2 meilleures voitures de chaque Team au classement général final).

10.2 Coupes et Trophées

Des trophées ou coupes seront distribués à chaque pilote prétendant au podium de chaque course et lors de la remise des prix de fin de saison.

FUNYO SUPER CHALLENGE
RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2023

ANNEXE 1 - Récapitulatif des pénalités
Applicable à compter du 1er janvier 2023

ARTICLE REGLEMENT SPRINT CUP	DESIGNATIONS	INFRACTIONS	PENALITES	
			DIRECTEUR DE COURSE	COMMISSAIRES SPORTIFS
3.3.2	Vérifications Techniques	Retard aux vérifications		Rapport transmis aux CS
4. 4.2.1	Voitures et équipements Carburant	Non-conformité technique		Rapport transmis aux CS
		Type de carburant non conforme		Rapport transmis aux CS
		Additif dans le carburant		Rapport transmis aux CS
	Réservoir	Type de réservoir non conforme	Mise en conformité ou refus de départ	
4.2.2	Ravitaillement	Présence d'essence dans les stands		Rapport transmis aux CS
4.3	Pneumatiques	Utilisation de couvertures chauffantes et/ou autres systèmes ou traitement chimique pour chauffer les pneus		Rapport transmis aux CS
		Absence de bouchon de valve	STOP & GO 10 secondes par bouchon manquant	
		Non-respect de la marque, de la dimension et du type de pneus référencés pour sa voiture dans le tableau Annexe 2 du règlement	Arrêt de la voiture	Rapport transmis aux CS
		Pour les concurrents débutants aux meetings 2, 4 ou 6 en cas de non-utilisation des pneus de courses neufs lors des essais libres Utilisation de pneus non marqués et/ou non déclarés pour les essais qualificatifs et pour la course	Arrêt de la voiture	Rapport transmis aux CS
4.4.1	Échappements	Vérifications techniques préliminaires Dépassement du niveau sonore en statique	Mise en conformité ou refus de départ	

SAG COMMUNICATION – 9, Rue Blaise Pascal 72700 ALLONNES – 06 64 38 77 76 – nbrouard@sagcom.fr

		Séances d'essais & course Dépassement du niveau sonore en dynamique : -> 100 dB -> 105 dB	Recul de 2 places par dB supplémentaire Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange. Annulation des temps des essais.	Éventuellement, rapport transmis aux CS
4.4.3	Transpondeur	Non fonctionnement du transpondeur	Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange pour remise en conformité.	
		Identification incorrecte de la voiture en piste	Arrêt de la voiture par présentation du drapeau noir avec rond orange pour remise en conformité. Essais qualificatifs : annulation des temps de la voiture mal identifiée.	
4.4.4	Télémétrie & Transmission	Transfert de données par télémétrie		Rapport transmis aux CS
		Non déclaration, aux commissaires techniques, des fréquences utilisées pour les liaisons radio par voiture		Rapport transmis aux CS
4.4.5	Éclairage	Absence partielle ou totale de feu de pluie	Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange pour remise en conformité.	
4.4.6	Spécificités - Mise en marche	Non-respect de la procédure en cas de panne sur la piste		Décision des CS
		Non-respect de la procédure dans la voie des stands	STOP & GO	Éventuellement, rapport transmis aux CS
		Aide au démarrage par poussette non autorisée	Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange pour remise en état de fonctionnement	Éventuellement, rapport transmis aux CS
4.4.7	Caméra embarquée			Rapport transmis aux CS

	Anneau de remorquage	Absence ou Non-respect de la conformité	Mise en conformité ou refus de départ	Éventuellement, Rapport transmis aux CS
5	Numéros de course	Non-respect de la conformité et de la lisibilité des N° de course sur la voiture	Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange pour remise en conformité.	
	Publicité obligatoire	Non-respect du plan d'identification de la publicité	Refus de départ et/ou arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange	
		Non-respect des règles de la concurrence de la publicité		Rapport transmis aux CS
	Zone des stands	Dépassement de la vitesse autorisée dans la voie des stands	STOP & GO de 5 secondes par Km supérieur	Éventuellement, rapport transmis aux CS
		Usage irrégulier de la zone des stands (accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie, Tc.)	STOP & GO	Éventuellement, rapport transmis aux CS
7.2	Briefing	Retard ou absence au briefing		Rapport transmis aux CS
7.3	Essais	Non-respect de la période des 10 jours		Rapport transmis aux CS
7.4	Procédure de départ	Non-respect mise en pré-grille dans les horaires prévus	STOP & GO	
7.4.1	Pré-grille	Retard en pré-grille Essais et Course	Départ refusé à la discrétion du Directeur de course	Éventuellement, rapport transmis aux CS
7.4.4		Intervention non autorisée sur la grille de départ	Départ de la voie des stands	Éventuellement, rapport transmis aux CS
7.4.8	Forfait	Absence de déclaration d'abandon		Rapport transmis aux CS
7.6	Arrivée	Plusieurs passages sous le drapeau à damier		Rapport transmis aux CS
7.7	Parc fermé	Non-respect du régime de parc fermé		Rapport transmis aux CS

	Pilote ayant	Nécessité la suspension d'une course en application de l'Article 150	STOP & GO Mise sous enquête Pénalité transformée automatiquement en une pénalité de 40 secondes au cours des trois derniers tours	Éventuellement, rapport transmis aux CS OU Autre sanction sur la ou les épreuves suivantes
		Violé le présent Règlement Sportif ou le Code		
		Fait prendre un faux départ à une ou plusieurs voitures		
		Causé une collision		
		Fait quitter la piste à un pilote		
		Illégitimement empêché une manœuvre de dépassement légitime par un pilote		
		Illégitimement gêné un autre pilote au cours d'une manœuvre de dépassement		
	Pendant les essais chronométrés	Non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands et aire de signalisation	STOP & GO	
		Non-respect de la route de course	Annulation du temps du tour au cours duquel l'infraction a été constatée	
		Récidive		Rapport transmis aux CS
		Non-respect des drapeaux	STOP & GO et annulation du meilleur temps de la séance d'essais	Éventuellement, rapport transmis aux CS
		Conduite anti sportive	STOP & GO	Éventuellement, rapport transmis aux CS
	Pendant la course	Pour départ anticipé	DRIVE THROUGH Pénalité transformée automatiquement en une pénalité de 30 secondes au cours des trois derniers tours	Éventuellement, rapport transmis aux CS
		Simulation de départ lors du tour en formation		
		Non-respect des distances imposées lors du tour de formation lors d'un départ,		
		Dépassement lors du tour de formation précédent le départ lancé ou sous procédure Safety Car		

		Non-respect de la position sur la grille de départ		
		Non-respect de la route de course		
		Conduite antisportive		
		Non-respect des drapeaux		
10		Non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands et aire de signalisation		Rapport transmis aux CS

Nota : Pour chaque récidive, la pénalité prévue sera multipliée par le nombre de récidive.
Example: Pénalités de base: STOP AND GO - 1ère récidive: STOP AND GO de 40" - 2ème récidive: STOP AND GO de 80"

Pénalités – Points Malus :

Un pilote ayant utilisé un pneu neuf se verra retirer des points à son classement voir article 4.2.2.3 page 16 de ce règlement.
Un pilote ayant utilisé un pneu ou plusieurs pneus neufs sur un meeting et ne participant pas au meeting suivant se verra retirer des points à son classement à l'issue de ce meeting.

POINTS MALUS	
1 PNEU NEUF CHANGÉ	-5 points
2 PNEUS NEUFS CHANGÉS	-15 points
3 PNEUS NEUFS CHANGÉS	-30 points
4 PNEUS NEUFS CHANGÉS	-50 points

FUNYO SUPER CHALLENGE
RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2023

ANNEXE 2 – TYPE DE PNEUMATIQUES MICHELIN
Dénomination exacte des pneumatiques autorisés pour chaque voiture :

FUNYO SP 05 EVO et SP05 :
Pneus slicks : 17 pouces - Pneu avant : S8L 20/61x17 - Pneu arrière : S8L 24/61x17

Pneus pluie : 17 pouces - Pneu avant : P2H 20/61x17 - Pneu arrière : P2H 24/61x17

FUNYO F5 :
Pneus slicks : 13 pouces - Pneu avant : S410 20/54x13 – Pneu arrière : S410 24/57x13
Pneus pluie : 13 pouces - Pneu avant : P412 20/54x13 – Pneu arrière : P412 24/57x13

L'utilisation des pneus d'ancienne génération (ex : pneu pluie P310 versus P412), doit se faire uniquement pendant les essais libres et doit être proscrite sur les phases de qualification et de course.

La mixabilité des générations de pneu est interdite.

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : C48 - 2023
DATE : 02 février 2023
Sous réserve d'éventuelles modifications du règlement technique.

ANNEXE 3 – PLAN D'IDENTIFICATION VOITURE ET COMBINAISON
En cours de réalisation

PLAN D'IDENTIFICATION DE LA COMBINAISON

LOGOS obligatoires à apposer sur la combinaison de tous les pilotes du championnat Sprint CUP by Funyo 2023 :

- Logo du constructeur Funyo sur le cœur
- Logo Sprint CUP by Funyo sur le bras
- Logo Michelin contre cœur
- Logo Sagcom sur le contre cœur
- Bibendum Michelin sur chaque épaule

Les écussons ne sont pas fournis par le promoteur.

Le promoteur SAG Communication propose à la vente la combinaison officielle du championnat.

PLAN D'IDENTIFICATION DE LA VOITURE

II. CHALLENGE MONTAGNE BY FUNYO

4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées
Les Funyo SP05 et SP05 Evo sont classés dans la catégorie CN3.
Les voitures autorisées à participer au Challenge Montagne by Funyo sont les suivantes :
-**Funyo SP05 EVO :** les voitures ne devront pas avoir un poids inférieur à 670 kg durant toute la durée de l'épreuve.
-**Funyo SP05** : les voitures ne devront pas avoir un poids inférieur 670 kg durant toute la durée de l'épreuve.
-**Funyo F5 / F6 / F7**

4.2.2. Pneumatiques
4.2.2.1 Les pneumatiques MICHELIN autorisés :
Les pneus MICHELIN France, slick et pluie uniquement, sont obligatoires pour toutes les voitures Funyo engagées sur le Challenge Montagne by Funyo. Les pneus seront à commander à la société :
La CEERTA
ZI de Lavaur, Rue Albert De Dion, 63500 Issoire
Tel : +33 (0)4 73 55 56 56Email : joel@ceerta.com
1-FUNYO SP 05 EVO et SP05
Pneus slicks : 17 pouces - Pneu avant : S5C 20/61x17 - Pneu arrière : S5C 24/61x17
Pneus pluie : 17 pouces - Pneu avant : S5C 20/61x17 - Pneu arrière : S5C 24/61x17

La dureté des gommes est identique dans chaque catégorie. Un marquage spécifique (code barre + un logo CEERTA) identifiera ces pneus et aucune autre marque ne sera tolérée, que ce soit aux essais privés ou libres, essais qualificatifs et lors des courses et ce lors de chaque meeting.

Les couvertures chauffantes et **autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits**.
Les bouchons de valve sont obligatoires lors des essais privés ou libres, qualificatifs et les courses.

5 IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITES

5.1. Identifications des voitures
Conforme au règlement Championnat de France Montagne (CFM) 2023

5.2. Publicité
Les voitures participant au Challenge Montagne by Funyo devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification figurant en annexe.
Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicité, sous réserve qu'elles ne concernent pas des produits concurrents de ceux des partenaires officiels du Championnat de France de la Montagne et du Challenge Montagne by Funyo.

En aucun cas l'identification des voitures définie par le Championnat de France de la Montagne ne pourra être modifiée par les pilotes.

7 DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Conforme au règlement standard du Championnat de France de la Montagne 2023

8 RECLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard du Championnat de France de la Montagne 2023

9 CLASSEMENTS

9.1 Attribution des points
Toutes les voitures ayant pris le départ de la course figurent au classement.

CLASSEMENT	POINTS ATTRIBUÉS
1er	100
2e	88
3e	76
4e	64
5e	60
6e	56
7e	52
8e	48
9e	44
10e	40

CLASSEMENT	POINTS ATTRIBUÉS
11e	36
12e	32
13e	28
14e	24
15e	20
16e	16
17e	12
18e	8
19e	4
20e	1

Un point sera attribué à toute voiture classée au-delà de la 24ème place au classement général de l'épreuve.

Deux points supplémentaires seront attribués au pilote ayant effectué le meilleur temps lors de la montée de qualifications.
Ou un point par pole si 2 qualifications durant le meeting.

Le poleman sera matérialisé grâce à un panneau et un sticker sur l'auto.

Deux points supplémentaires seront attribués au pilote ayant effectué **le meilleur temps** lors de chaque montée lors de chaque meeting du Challenge Montagne by Funyo. Les pilotes ayant réalisé les meilleurs temps sur les montées du meeting marqueront chacun 2 points par meilleur temps.

9.2 Classement final Challenge Montagne by Funyo 2023
Chaque pilote totalisera les points obtenus au classement de chaque course.
Un classement général FUNYO SP05 EVO / SP05 sur toutes les épreuves et meetings du Challenge Montagne by Funyo.

En Funyo SP05 EVO / SP05 : Il sera également établi un classement 2023 pour les pilotes Gentleman de 55 ans et plus.
Un classement 2023 pour les jeunes pilotes catégorie Espoirs (- de 25 ans).
Un classement féminin sera établi pour la saison 2023.
En 2023, le classement final FUNYO SP05 sera réalisé avec **2 résultats de chaque pilote sur l'ensemble de la saison 2023 comprenant 2 manches**.

9.3 Ex aequo
Si deux ou plusieurs pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, la place la plus élevée au Challenge Montagne by Funyo 2023 sera attribuée :
- Au titulaire du plus grand nombre de premières places,
- Si le nombre de premières places est le même, au titulaire du plus grand nombre de deuxièmes places,
- Si le nombre de deuxièmes places est le même, au titulaire du plus grand nombre de troisièmes places, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage.

10 REMISE DES PRIX

10.1 Prix en fin de saison 2023
En fin de saison, seront récompensés :
- Les 3 premiers pilotes au classement général SP05 EVO / SP05

10.2 Coupes et Trophées
Des trophées ou coupes seront distribués à chaque pilote prétendant au podium de chaque course et lors de la remise des prix de fin de saison.

III FUNYO SUPER CHALLENGE

FUNYO SUPER CHALLENGE :
12 dates du Funyo Super Challenge soit :
- 5 meeting en Sprint CUP by Funyo, (Règlement sportif et technique SAG Communication)
- 5 meeting en Endurance CUP by Funyo (Règlement sportif et technique Trophée Tourisme Endurance)
- 2 meeting en Challenge Montagne by Funyo (Règlement sportif et technique Trophée Tourisme Endurance)

9 CLASSEMENTS

9.1 Attribution des points

Le Funyo SUPER Challenge comporte 12 Courses: 5 Sprint CUP by Funyo, 5 Endurance CUP by Funyo et 2 Challenge Montagne by Funyo
Marqueront des points au Funyo Super Challenge toute voiture inscrite à au **minimum à une saison complète** Sprint ou Endurance.

Ainsi à l'issue de la saison, il sera établi : **Le Champion Funyo Super Challenge 2023**

Points BONUS – Funyo SUPER Challenge:

POINTS BONUS ATTRIBUÉS	
1 SAISON COMPLETE 2023 SPRINT OU ENDURANCE CUP	**+ 40 Points**
Plus 1 meeting soit 6 meeting	+ 55 points
Plus 2 meeting soit 7 meeting	+ 60 points
Plus 3 meeting soit 8 meeting	+ 65 points
Plus 4 meeting soit 9 meeting	+ 70 points
Plus 5 meeting soit 10 meeting	**+ 80 Points**
Plus 6 meeting soit 11 meeting	+ 85 points
Plus 7 meetings soit 12 meeting	**+100 points**

9.2 Classement Final Funyo SUPER Challenge 2023
Chaque pilote totalisera les points obtenus au classement de chacune des 12 courses qui compose le Funyo SUPER Challenge.
Un classement général FUNYO SP05 EVO / SP05 sur toutes les épreuves et meetings du Funyo SUPER Challenge.
En 2023, le classement final Funyo SUPER Challenge sera réalisé avec **12 résultats de chaque pilote sur l'ensemble de la saison 2023 comprenant 12 manches**.

9.3 Ex aequo
Si deux ou plusieurs pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, la place la plus élevée au Funyo SUPER Challenge 2023 sera attribuée :
- Au titulaire du plus grand nombre de premières places,
- Si le nombre de premières places est le même, au titulaire du plus grand nombre de deuxièmes places,
- Si le nombre de deuxièmes places est le même, au titulaire du plus grand nombre de troisièmes places, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage.

10 REMISE DES PRIX

10.1 Prix en fin de saison 2023
En fin de saison, seront récompensés :

- Le Champion Funyo Super Challenge

10.2 Coupes et Trophées
Des trophées ou coupes seront distribués à chaque pilote prétendant au classement du Funyo SUPER Challenge 2023.

Le Funyo SUPER Challenge comporte 12 Courses: 5 Sprint CUP by Funyo, 5 Endurance CUP by Funyo et 2 Challenge Montagne by Funyo
Marqueront des points au Funyo Super Challenge toute voiture inscrite à au **minimum à une saison complète** Sprint ou Endurance.